



Mutation: attendre les capl ? quels sont les délais?

Par **PAULICHAM**, le **30/05/2011** à **16:04**

Bonjour,

Je suis en attente actuellement des CAPL qui attestent de ma titularisation dans la fonction publique hospitalière à la date du 6 mai 2011 (les CAPL sont le 16 juin 2011)...

J'ai envoyé une candidature spontanée à un hôpital près de chez moi, et ils ont retenu ma candidature pour une mutation.

Question: est-ce qu'il est mieux d'attendre les CAPL pour enclencher ma mutation au risque que mon nouvel établissement décide finalement de ne pas me prendre? Dois-je en parler dès maintenant? En cas de rallongement de délai, mon nouvel établissement est-il quand même tenu de me prendre à partir du moment où j'ai une trace écrite de leur part ou peut-il refuser de me prendre finalement compte tenu du délai?

Merci par avance,